# Éoliennes & biodiversité



#### Sommaire

L'incroyable attractivité des zones compensatoires implantées par Luminus en Hesbaye, de Benoît Huc 3-7
Amandine Delalieux explique la «formule idéale» finalement adoptée pour le cahier des charges 8-11
La formidable présence du Hibou des marais 10
Conclusions



### L'incroyable attractivité des zones compensatoires implantées par Luminus en Hesbaye...

## témoignage et investigations de **Benoît Huc**, photographe animalier

J'habite en Hesbaye; je sillonne régulièrement les chemins de campagne de la région. En tant que passionné de nature, je suis toujours à la recherche d'oiseaux à observer et à photographier. Avec l'industrialisation de l'agriculture, la Hesbaye est un peu devenue un désert en matière de biodiversité. Pourtant, ces dernières années, j'ai le plaisir de découvrir régulièrement, au gré de mes très aléatoires itinéraires, des parcelles agricoles qui ne sont pas gérées comme les autres. Elles sont pour moi de véritables « oasis » : j'y réalise des observations plus incroyables les unes que les autres...

En me renseignant, j'ai appris que, sur ces parcelles, étaient appliquées des mesures dites «compensatoires» à une potentielle incidence locale des parcs éoliens sur la nature. Rien qu'en Hesbaye, il y a environ cent hectares de parcelles agricoles vouées à aider la biodiversité. J'ai aussi appris que Luminus était le premier producteur d'énergie verte en Wallonie. Luminus a donc fait installer des mesures compensatoires sur beaucoup de terres hesbignonnes dont celles que je fréquente le plus régulièrement. Je pense que ces véritables « réserves naturelles agricoles » connaissent auprès des oiseaux un succès qui n'a jamais été atteint ces dernières années. Je me dis que les observations que l'on peut y réaliser devraient nous donner une idée de l'importante richesse naturelle que devait jadis receler le terroir hesbignon...

En hiver, j'y vois des hectares et des hectares de plantes en graines. Elles restent sur pied malgré le vent et nourrissent à foison d'abondants pigeons colombins<sup>1</sup> (pourtant en régression dans nombre de pays). Certains jours, j'en compte plus de 500 évoluant ensemble sur un seul champ. Les linottes mélodieuses<sup>2</sup> sont tout aussi nombreuses. Elles se posent dans le couvert nourricier et démarrent « comme un seul homme » dès la moindre alerte. Les pinsons, verdiers, chardonnerets, bruants des roseaux, bruants proyers, etc. ne résistent pas non plus à l'appel de ce garde-manger géant. Ces petits oiseaux sont aussi des proies potentielles convoitées sur place par de nombreux rapaces rares et moins rares comme les faucons pèlerins, faucons émerillons, éperviers d'Europe, autours des palombes, etc. D'autres rapaces non moins intéressants chassent plutôt les petits rongeurs comme les campagnols présents en grand nombre sur ces terres où ils trouvent du grain à volonté. Les faucons crécerelles, busards Saint-Martin<sup>3</sup>, buses variables sont omniprésents durant l'hiver et sont rejoints plus tard dans la saison par les rapaces migrateurs revenus d'hivernage (busards des roseaux, busards cendrés,...). Les passereaux qui cherchent des insectes ne sont pas non plus en reste, car une partie des plantes utilisées attirent ceux-ci avec des fleurs très mellifères.

Des relevés effectués la nuit par des agents du DNF équipés d'un performant système de vision nocturne montrent aussi des résultats surprenants: plusieurs zones compensatoires sont fréquentées par tous les rapaces nocturnes susceptibles d'être présents en Hesbaye, y compris le Hibou des marais<sup>4</sup>...



Ma quête d'informations sur cette incroyable réussite m'a conduit auprès de plusieurs personnes qui v ont contribué. Chacune d'entre elles m'a paru particulièrement heureuse de découvrir mes photos: la présence (en nombre) de toutes ces espèces confirme leur excellent travail. J'ai ainsi appris que tous les projets d'implantation de parcs éoliens en Wallonie démarraient désormais par une longue et très sérieuse étude d'incidence biologique qui doit respecter le protocole très précis du SPW. Cette étude est destinée à préserver la continuité écologique : elle permet des ajustements qui évitent un maximum d'impacts négatifs pouvant surtout survenir au niveau de certains oiseaux et des chauves-souris. Elle doit aussi déboucher sur une compensation des risques de nuisances résiduelles s'il y en a.

Nicolas Delhaye, chef de cantonnement de Liège au DNF (Département de la Nature et des Forêts) m'explique que la notion de « mesure compensatoire » a vu le jour avec la directive européenne 2009/147/CE, communément appelée « directive oiseau de 2009 ». C'est au départ de cette directive









- 1 500 pigeons colombins réunis sur un seul champ durant plusieurs semaines...
  Ceci montre bien l'attractivité exceptionnelle des zones compensatoires
- <sup>2</sup> Les groupes de linottes mélodieuses sont omniprésents sur les zones compensatoires.
- <sup>3</sup> En hiver, il n'est pas rare de voir 5 ou 6 busards chasser en même temps sur une zone compensatoire...
- <sup>4</sup> En hiver, de nombreux hiboux des marais (oiseaux classés « rares » en Belgique) fréquentent les zones compensatoires.

#### Éoliennes & biodiversité

que le DEMNA (Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole) et le DNF ont mis en place un protocole officialisé en 2012 par le SPW pour mesurer l'impact biologique d'un projet éolien, l'atténuer et compenser les dommages qui ne peuvent être évités. Pour <u>Jérémy Simar</u>, attaché scientifique au DEMNA, faire accepter la notion de «compensation» aux promoteurs éoliens était essentiel. Ensuite il a fallu aider ceux-ci à proposer des mesures efficaces pour l'avifaune et acceptables par tous les acteurs (secteur éolien, agriculteurs, bureaux d'études, administrations).

Xavier Leblanc est le directeur du département éolien de Luminus. Il est particulièrement heureux de constater que les zones compensatoires hesbignonnes portées par Luminus répondent pleinement aux attentes. Il estime d'ailleurs qu'une entreprise comme Luminus a le devoir d'accomplir certaines missions sociétales. La lutte contre la dégradation de la biodiversité en est une. En agrandissant chaque année son parc éolien (100 millions investis annuellement). Luminus participe activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le changement climatique. Comme le changement climatique impacte fortement la biodiversité globale (selon l'ONU et la convention mondiale sur la biodiversité), il est évident que la production d'énergie verte est protectrice de cette même biodiversité. Par ailleurs, pour répondre aux risques liés aux chauves-souris, les éoliennes embarquent aujourd'hui des modules intelligents qui arrêtent les pales aux moments où les chauves-souris sont susceptibles de passer<sup>5</sup>. Enfin. avec des zones «compensatoires» qui fonctionnent aussi bien qu'en Hesbave (les retours sont aussi très bons en de nombreux autres endroits), Xavier Leblanc estime que ses éoliennes présentent un bilan environnemental largement positif.

Les éoliennes embarquent aujourd'hui des modules intelligents qui arrêtent les pales aux moments où les chauves-souris sont susceptibles de passer.





Monter un projet de parc éolien est devenu particulièrement fastidieux. Après une longue étude d'incidence<sup>6</sup>, le promoteur peut introduire auprès du SPW une demande de permis d'implanter le parc. Celui-ci rentre un dossier qui comprend déjà des propositions de mesures compensatoires. Il peut s'agir de planter des haies, de créer un bocage, de reconstituer des zones humides, etc. En milieu agricole, on propose surtout des cultures favorables aux oiseaux et autre faune. Cela signifie que dans la demande de permis déposée, il y a déjà des contrats signés avec des propriétaires de terres agricoles bien situées. Ces contrats prévoient qu'en cas d'obtention du permis, les propriétaires terriens s'engagent à collaborer avec le SPW et le producteur d'électricité moyennant rémunération.



<sup>6</sup> Hissage d'un mât de cent mètres de hauteur sur un site où pourraient peut-être être implantées des éoliennes. Durant une année, ce mât équipé de capteurs en tous genres va servir à mesurer différents paramètres dont les passages des chauves-souris. Les nombreuses données récoltées seront analysées lors de l'étude d'incidence.

Cécile Schalenbourg est agricultrice. Comme elle est propriétaire d'un terrain qui répond aux critères recherchés pour l'application de mesures compensatoires, elle a été contactée par Luminus qui montait un projet de parc éolien proche de son exploitation. Elle a accepté les conditions qui lui étaient proposées si le permis était validé ce qui fut le cas. Elle considère que la somme qu'elle recoit désormais chaque année est supérieure à ce que rapporte une culture classique et, cerise sur le gâteau, elle est particulièrement heureuse de restaurer un peu de biodiversité en Hesbaye. Elle mène d'ailleurs de nombreuses autres actions en ce sens.

<u>Jérémy Simar</u> m'explique que lorsqu'une demande de permis est déposée, le DNF est consulté. Le rôle du DEMNA est alors de rendre un avis au DNF notamment sur la qualité des mesures de compensation proposées: Sont-elles suffisantes? Sont-elles adaptées? Sont-elles bien localisées? Répondent-elles globalement aux recommandations du DNF et du DEMNA, reprises dans le protocole?

Si le permis est accepté, le contrat passé avec l'agriculteur prend cours, généra-lement pour 20 ans avec reconduction correspondant à la durée d'exploitation du site éolien. L'importance des mesures compensatoires varie considérablement d'un site éolien à l'autre. On peut cependant estimer qu'en Wallonie, dans le cadre des projets actuels, une vingtaine d'hectares de zones compensatoires sont en moyenne proposés par site comprenant une dizaine d'éoliennes.

Le cahier des charges «type» destiné à l'agriculteur a été établi par le DNF et le DEMNA avec le concours d'experts indépendants comme ceux de « Faune et Biotopes», Natagriwal et Biowallonie. Amandine Delalieux est chargée de missions au sein de l'ASBL « Faune et Biotopes ». Elle m'explique que le DNF souhaitait pour les oiseaux un couvert de nidification pour le printemps/été jouxtant un couvert donnant de la nourriture en automne/hiver. Ensemble, ils ont cherché les meilleures associations d'un point de vue agronomique et faunistique. Faune et Biotopes a ainsi pu mettre à profit une étude subventionnée par la Région wallonne que l'ASBL venait de mener sur ce sujet. L'équipe de Faune et Biotopes avait notamment cherché les plantes qui offraient des graines le plus longtemps possible au fil de l'hiver pour différentes espèces d'oiseaux... Éoliennes 8 biodiversité



### Amandine Delalieux explique la «formule idéale » finalement adoptée pour le cahier des charges :

les zones compensatoires sont constituées d'une culture nourricière entourée d'une bande enherbée.

- 1. La bande enherbée est composée de 50% de plantes légumineuses et de 50% de graminées. L'idée, c'est d'avoir un couvert qui va offrir une zone de nidification. Les graminées comme le dactyle et la fétuque, au fil du temps, vont former ce qu'on appelle des touradons, donc des grandes touffes entre lesquelles les oiseaux peuvent circuler facilement et se cacher au niveau du sol. Les légumineuses comme le trèfle et la luzerne vont, de leur côté, attirer énormément d'insectes au moment où ils sont indispensables au nourrissage des jeunes oiseaux par leurs parents (apport de protéines). La bande enherbée sert aussi de zone refuge à la petite faune ce qui offre un terrain de chasse aux rapaces. Comme le couvert enherbé jouxte le couvert nourricier, l'objectif est d'avoir des petits rongeurs qui vont chercher du grain du côté nourricier puis qui viennent se cacher du côté enherbé où les rapaces arrivent pour les chasser. Ce couvert enherbé est
- fauché une fois par an à la mi-juillet, après les nidifications des oiseaux. Toutefois, on laisse toujours un quart de la surface non fauchée; on conserve ainsi une zone refuge pour la faune. On y observe notamment des pontes de papillons. Pour les oiseaux, ces herbes plus hautes qui structurent le paysage servent aussi de repères.
- 2. Le couvert nourricier est détruit chaque année (dans certains cas, tous les 2 ans) vers la mi-mars. C'est une bonne date pour passer avec des machines agricoles avant que les nidifications d'oiseaux au sol aient démarré. Ensuite, on sème toujours un mélange à base de céréales car évidemment ce sont les graines les plus consommées par les oiseaux des champs. Mais lors de chaque semis, on change de céréales: pour éviter des problèmes de culture, c'est toujours mieux de ne pas semer la même chose d'une année à l'autre. Nous faisons donc une rotation entre plusieurs

mélanges avec des céréales différentes auxquelles sont notamment associé du radis fourrager. Celui-ci reste bien droit sur pied durant toute l'année et a la particularité de fournir des graines très longtemps, jusqu'au semis suivant. En fait, comme les haricots et les petits pois, les graines de radis sont logées et protégées à l'intérieur d'une cosse que des oiseaux comme les linottes mélodieuses connaissent bien: elles sont habituées à casser ces cosses pour accéder aux graines. D'autres plantes très diversifiées sont aussi associées pour satisfaire un maximum d'oiseaux granivores<sup>7</sup> et petits rongeurs. Par ailleurs, certaines plantes légumineuses que l'on retrouve dans les mélanges apportent un peu d'azote au sol, ce qui est très utile car le cahier des charges prévoit qu'aucun engrais ou produit phyto ne peut être utilisé dans ces zones compensatoires.

Jérémy Simar et Nicolas Delhaye insistent sur le fait que le cahier des charges est régulièrement amélioré en fonction des suivis effectués par les agents du DNF et de l'expérience acquise au fil des saisons. Ainsi. en 2021, sera testé sur les parcelles régulièrement fréquentées par les hiboux des marais et les busards, un nouveau mélange qui va donner une végétation très dense. Le DNF et le DEMNA espèrent ainsi inciter ces rapaces à rester chez nous pour faire leur nid et avoir des ieunes dans les zones compensatoires. En cas de succès, ce sera exceptionnel en Belgique. La nidification de passereaux comme le bruant proyer8 (espèce menacée chez nous) devrait aussi être avantagée par cette végétation...

<u>Xavier Leblanc</u>, le directeur du département éolien de Luminus, évoque le fait qu'en faisant installer des zones dites «compensatoires», Luminus offre un «laboratoire grandeur nature» aux scientifiques du DNF et du DEMNA qui gèrent ces zones. Ce laboratoire est un outil extrêmement important pour lutter contre la régression de la biodiversité; au vu des résultats très probants, les techniques qui y sont mises au point pourraient avantageusement être aussi utilisées ailleurs. Luminus a en outre la possibilité de s'appuyer sur l'important département « biodiversité » de sa maison mère EDF. C'est ainsi qu'il est fréquent que des expériences menées en France profitent à la nature aussi en Belgique.

- <sup>7</sup> Le bruant des roseaux est un des fervents adeptes des zones compensatoires. Il y trouve des graines à foison.
- 8 Le bruant proyer est une espèce en danger de disparition en Belgique. La végétation dense d'un nouveau couvert devrait l'inciter à nicher dans les zones compensatoires (où il se nourrit aussi)





Éoliennes & biodiversité



#### La formidable présence du Hibou des marais<sup>9</sup>

La présence de nombreux oiseaux dont beaucoup de busards sur les zones compensatoires est déià un phénomène exceptionnel. Celle du Hibou des marais va au-delà des espérances... Il s'agit d'un oiseau classé «rare» en Belgique. Il est même mythique pour les nombreux naturalistes qui, durant l'hiver, se rendent régulièrement en « pèlerinage » à la côte belge en espérant l'apercevoir dans les polders avant la tombée de la nuit. A 180 km de la mer, la Hesbaye, région d'agriculture intensive semble bien moins accueillante pour recevoir cet hivernant. Et pourtant... Nicolas Delhaye explique que depuis 3 hivers, des agents du DNF l'y observent régulièrement sur certaines zones compensatoires. C'est même parfois dès la première année d'application des mesures qu'un groupe de hiboux des marais adopte une parcelle hesbignonne pour chasser en hiver.... Ce résultat est clairement significatif de l'attractivité des mesures adoptées. Pour tous les acteurs de cette opération nature en Hesbave, cette présence et celles de tous les autres oiseaux résonnent comme un formidable cadeau et les encouragent à poursuivre de plus belle! Il est important de souligner ce brillant résultat et de féliciter toutes ces personnes!

Pour conclure son intervention, Amandine Delalieux ajoute que pour que ces zones compensatoires fonctionnent bien, un bon suivi est nécessaire. Il faut que l'agriculteur gère ce travail aussi sérieusement qu'une culture classique. De même qu'il faut semer dans de bonnes conditions pour obtenir une bonne germination (et un bon rendement) dans le cas d'une culture classique, il faut que ce soit également le cas dans le cadre des zones compensatoires, même și, ici, un «bon rendement» n'influence pas le bénéfice de l'agriculteur. C'est dans cette optique que Luminus charge «Faune et Biotopes» d'accompagner les agriculteurs en leur expliquant les enjeux, en les aidant à choisir les bons mélanges, en leur rappelant les dates importantes, etc... Luminus va même au-delà de ses obligations en nous demandant d'effectuer un suivi ornithologique des zones compensatoires qui contribue à optimiser l'efficacité de leur gestion.

La conclusion de <u>Nicolas Delhaye</u> est que la rapidité de la réponse de la faune à ces mesures compensatoires indique clairement un besoin de la nature. Pour lui, les plaines agricoles peuvent être tellement vides de vie que la moindre mesure devient hyper attractive. Tout aménagement en faveur de la biodiversité sera donc toujours le bienvenu en Hesbaye. Il est d'ailleurs heureux de constater que le monde agricole s'intéresse de plus en plus à la biodiversité.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Les zones compensatoires offrent un formidable laboratoire au DNF. Il est très possible que certains essais conduisent à l'obtention de nichées de hiboux des marais en Hesbaye, ce qui constituerait un succès phénoménal pour la biodiversité.

Cécile Schalenbourg pense d'ailleurs que le pourcentage d'agriculteurs qui mènent des actions en faveur de la nature est actuellement au moins aussi important que le pourcentage de personnes agissant pour les mêmes causes parmi l'ensemble de la population. Elle voit clairement une évolution de mentalité dans le milieu agricole.

De son côté, Xavier Leblanc conclut en deux temps. Si lui et son équipe se montrent particulièrement heureux de constater la réussite exceptionnelle des zones compensatoires, il se dit paradoxalement très inquiet quant aux possibilités de pouvoir continuer à concrétiser des projets éoliens : «Aujourd'hui, nous avons des sommets mondiaux menés par Biden, avec 40 pays qui s'engagent à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre. On entend de très beaux discours avec de très belles ambitions. Tout le monde applaudit. En Wallonie. nos dirigeants tiennent les mêmes propos mais les permis d'implantation des éoliennes deviennent extrêmement difficiles à obtenir. La dimension locale d'un projet

l'emporte très souvent sur l'enjeu global. Pourtant, en Belgique, pas moins de 17% des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la production d'électricité et c'est précisément parce que, seul, un petit kilowatt sur sept produits en Belgique (tous producteurs confondus) est issu des énergies renouvelables.... (Nous arrivons à un sur quatre chez Luminus) Donc, forcément, il faut augmenter ce ratio pour protéger la biodiversité au niveau global car n'oublions pas que plus le monde se réchauffe, plus la biodiversité se dégrade!<sup>10</sup>»



Développer les énergies renouvelables, c'est combattre le changement climatique et la régression de la biodiversité.

Date: Mai 2021

Auteur: Benoît Huc

\_

Editeur responsable:

Xavier Leblanc

Luminus - Boulevard Roi Albert II, 7

1210 Bruxelles

